



Un silence assourdissant

A la date du 16 AVRIL, un drame à été évité sur le secteur des cuisines.

Le détenu A, sous un prétexte fallacieux, a monté un traquenard contre la Cheffe de Production V. dans le local où sont entreposés les produits d'entretien.

Ce détenu connu pour son comportement erratique et dangereux, a saisi V par le cou pour lui imposer un baiser sur la bouche qui a finalement fini sur la joue. Il lui a ensuite déclaré une flamme saugrenue de la façon la plus sordide qui soit !

Grace au sang froid de V et à la réactivité des différents acteurs de notre Administration, le Détenu A a été immédiatement suspendu de sa fonction d'auxiliaire cuisine.

Bien entendu cet acte ne pouvait rester impuni et le détenu A. est donc passé en Commission de discipline le 25/04/2023 : une sanction à la hauteur de son acte 30 jours de QD a été prononcée.

Et là tout s'enchaîne comme dans un mauvais film, le soir même le détenu A. utilise son arme favorite pour pouvoir échapper à ses 30 jours de mitard : la fameuse tentative de pendaison.

Panique a bord ! Le détenu A. se retrouve donc placé en CPROU, sa mesure de QD est ensuite suspendue pour finalement retourner, le 27/04/2023, telle une fleur épanouie, au CDH...

Nous pourrions croire que d'autres mesures disciplinaires aient été prises à son encontre ou qu'il soit placé à l'UHSA...Que nenni ! Il n'en est rien ! Le détenu A, fidèle à lui-même, continue tranquillement à pourrir la vie des surveillants du CDH !

Serait-ce une vaste plaisanterie ? Un théâtre de guignol ne saurait mieux nous faire rire, si ce sujet ne serait aussi sérieux !

Nous constatons, qu'il y a de plus en plus de personnes aux profils aussi inadaptés que le détenu A. dans nos détentions. Ce type d'individu est considéré comme apte à effectuer une peine de prison. Pourtant lorsqu'un de ces joyeux drilles agresse un de nos collègues ou partenaires, il est rarement sanctionné comme il se devrait ! Certains de ces détenus bénéficient même de passe-droit afin qu'ils posent le moins de problème possible en détention.

Il serait temps que ce type de management change !

D'ailleurs la GCT local regrette que cet incident soit passé pratiquement sous silence, vu qu'il nous semble révélateur d'un problème qui gangrène de plus en plus notre détention.

La CGT locale suivra attentivement le cas du Détenu A et saura vous informer des suites données à cette histoire rocambolesque, et tentera de trouver une solution avec la Direction pour éviter que ce type d'incident ne puisse se reproduire.

Le bureau CGT local, ainsi que tout le personnel du CPOS, apporte un soutien inconditionnel à notre collègue V qui a subi une agression qui n'est pas à prendre à la légère et qui n'aurait jamais du avoir lieu!

Le bureau CGT local demande à ce que l'acte odieux commis par le détenu A. soit sanctionné par la justice et qu'il soit transféré.

Le bureau CGT local demande à la direction d'arrêter de faire preuve d'angélisme en voulant classer à tout prix des détenus aux profils inadaptés à des postes de travailleurs!